

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages..... 1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages..... 1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Vogan, Kpalimé, Agou, Kara, Niamitougou et Dapaong.*

Suivant réquisition, n° 23009 déposée le 23-01-2002, Mr TEVI Ayikoé, profession de Maître tailleur, demeurant à Abidjan. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 6 lca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées, à l'Est par le lot N° 2570 bis et à l'Ouest par les lots 2563 bis et 2569 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23468 déposée le 30-07-02, Mr HOUEDANOU-AKOTCHOLO Célestin, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 10a 90ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo et borné au Nord par Goka Tengué, au Sud par Mivessomé Nodjro, à l'Est par Mme JOHNSON Ayélé Nyanui, à l'Ouest par Agbolossou Ayissouhouédé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DAH-HOUNDOGBANON Awo Jeanne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24228 déposée le 05-09-03, Me KODJO Jikpi JOHN-KOKOU, profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 02ca, situé à Aného-Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord, Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Mensah Akossouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24449 déposée le 31-12-03, Mlle ATTISSOGBE Abléwa Chérta, profession d'Infirmière Accoucheuse, demeurant et domiciliée à Paris. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Aného Agbatagan, Préfecture des Lacs connu sous le nom de Agbatagan et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Allaglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24736 déposée le 06-04-04, Mr SEMEDO Koffi Mawuna, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 22ca, situé à Kpalimé Kpodzi, préfecture de Kloto et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par le lot 15, à l'Est par le lot 11 et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25150 déposée le 05-10-04, Mr BLAGOGEE Kodjo Séna Méliké, profession de Chargé d'Approvisionnement à la CEDEAO demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 11a 41ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Togblé et borné au Nord par Manyo Mavo Ahonyo, au Sud par la Collectivité Agbezudo Tekpo, à l'Est par Collectivité Aziagbéamé et à l'Ouest par les collectivités Hoduto et Yiboku.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25407 déposée le 28-01-05, Mme BADJA Bidénam, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 13ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot 1420, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots 1410 et 1411.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25420 déposée le 04-02-05, Mr AGBESSI Kossi-Elessessi, profession de Propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 81ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord et au Sud par deux rues en projet, à l'Est par le lot 85 et à l'Ouest par le lot 83.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25781 déposée le 06-07-05, Mr BESSA Kodjo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46a 55ca, situé à Agou-Nyogbo, Préfecture d'Agou, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord par la Collectivité Ataklo, au Sud par la Collectivité Mottey, à l'Est par la collectivité Agboka et à l'Ouest par l'Eglise Evangélique du Togo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26412 déposée le 16-02-06, Mme AWUVE Afi Djigbodi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 40ca, situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers Ayi-Gémadzi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26579 déposée le 10-04-06, Mr AZAGLO Dovi, profession de Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Soviépe. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6ares 02ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord, au Sud et l'Est par la propriété VIZA Guidignon et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26580 déposée le 10-04-06, Mr AZAGLO Dovi Gilbert, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 58ca, situé à Aflao Soviépe, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par les lots n° 558 et 559 bis, à l'Est par le lot n° 558 bis et à l'Ouest par le lot n° 559 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26612 déposée le 18-04-06, Mr AZAGLO Dovi, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12ares 02ca, situé à Togblékopé Fidokpui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Guénoqkopé et borné au Nord par une ruelle de 6m, au Sud et à l'Est par la collectivité Agouto et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26629 déposée le 28-04-06, Mr Dodzi TÔDO ALIPUI, profession de Technicien en bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Kpogan Agbésiko, Préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Koudeka Anowodji et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ISSAH Gigli Zahara épouse VIVENOT et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26631 déposée le 28-04-06, Mr DETOH Messan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 11ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logofé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers KOWU Anlomegan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26636 déposée le 02-05-06, Mr GOKA Kwami Mensah, profession d'Expert Comptable à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 73a 05ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Avényaké et borné au Nord par les propriétés Banyba, Kodjoga Kossi et la Collectivité Gbédéma, au Sud par la propriété Tengué Kossi, à l'Est par les Collectivités Gbédéma et Sowu et à l'Ouest par la propriété Kpogla Komia.

Il déclare que ledit immeuble appartient au Groupement Agro Pastoral Kutri (GAP-KUTRI) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26637 déposée le 02-05-06, Mr GOKA Kwami Mensah, profession d'Expert Comptable à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 55ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord par l'Ecole Evangélique de Kpémé, au Sud par la propriété Kossi SOBO, à l'Est par la propriété Dzoké Yaovi et à l'Ouest par le TF : 19536RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26638 déposée le 02-05-06, Mr GOKA Kwami Mensah, profession d'Expert Comptable à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Adjoka Afola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26639 déposée le 02-05-06, Mr GOKA Kwami Mensah profession d'Expert Comptable à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 85ca, situé à Mission Tové Préfecture du Zio connu sous le nom de Kpémé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Adjoka Afolá et au Sud par la collectivité Togoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26646 déposée le 05-05-06, Mr Gbati TAKASSI KIKPA, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 01ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route de Ségbé, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot 538 et à l'Ouest par le lot 536.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26651 déposée le 10-05-06, Mlle TCHALASSI Sinaté, profession d'Étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Gakli. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par un passage de 6m, au Sud par le lot 122, à l'Est par le 1<sup>er</sup> passage des bœufs de 28m et à l'Ouest par les lots 124 et 125.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26660 déposée le 11-05-06, Mr AGBAVON Komla Simon, profession Clerc. de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 20a 54ca, situé à Kpélé Toutou (Azioletsu), préfecture de Kloto, connu sous le nom de Azioletsu et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés de Mr NITSAPKE Koffi E. et au Sud par une route nommée GABAKUI-KATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26667 déposée le 15-05-06, Mme BAKA Ablavi, profession de Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé Avénou. Majeure non interdite jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 54a 65ca, situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agomé et borné au Nord par les propriétés NONLI, au Sud par KOHO, à l'Est par LOMENYO et AFAMBO Akoélé et à l'Ouest par HING.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26668 déposée le 11-05-06, Mr ATAKOUMA Azayissé Yawo, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé Teshie et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud et à l'Ouest par ALAKPATOR Dégbé et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26671 déposée le 15-05-06, Mr ISSIFOU Mahanoudou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 39ca, situé à Dapaong, préfecture du Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue non dénommée; au Sud par AZANREWASU Assiki, à l'Est par la route Nationale n° 1 et à l'Ouest par AMADOU Issifou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26672 déposée le 15-05-06, Me KOUMAKO Hanou, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à 283, rue Pagala. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 0087ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par le lot n° 651, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 653 et à l'Ouest par le lot n° 649.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SOSSOUVI Goussi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26673 déposée le 15-05-06, Mr YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre, demeurant à Dapaong (Kombonloaga) et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 80ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Tantigou et borné par les lots : au Nord lot n°373, au Sud lot n° 377, à l'Est lot n° 376 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26674 déposée le 15-05-06, Me AQUEREBURU Ahlonko Kouaovi, profession de Notaire, demeurant et domicilié Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 52ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété WOAYI GBESSOVI, à l'Est par la propriété de Mr DAVON Kouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26675 déposée le 15-05-06, Mr Bello Sylvestre DAGBADJO, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 80ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoenyivé Zilidzi et borné au Nord par le lot n° 135, au Sud par une rue en projet de 20m, à l'Est par le lot n° 146 et à l'Ouest par le lot n° 144.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26676 déposée le 15-05-06, Mr BALOGOUN Nasiru, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 45ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de SAMONGO Mahamoudou et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26677 déposée le 16-05-06, Mr EKPE Komla Anani, Profession de Fonctionnaire des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 27ca 53, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiégo et borné au Nord par la rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 18 et 19, à l'Est par le lot 21 bis et à l'Ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26678 déposée le 16-05-06, Mr EKPE Komla Anani, profession de Fonction des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 87ca 65, situé à Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord par le lot 550, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot 547.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26679 déposée le 16-05-06, Mr GASSOU Kossi Domenyo, profession d'Inspecteur de Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 80ca 12, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rive du Zio et borné au Nord par le lot n° 26, au Sud par le lot n° 30, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26680 déposée le 16-05-06, Mr KODJO Anoumou, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 05ca, situé à Lomé Avépozo,

préfecture du Golfe connu sous le nom de WEGO et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud par la propriété KOUdakPO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUdakPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26681 déposée le 17-05-06, Mme ASSOKI Padawé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 56ca 68, situé à Lomé Agoenyive, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les Collectivités TĒDJI et FIALEDOME, à l'Est par la Collectivité ALI et à l'Ouest par la Collectivité FIALEDOME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26682 déposée le 17-05-06, Mrs SEGBEDJI Kossi et SEGBEDJI Yawo, profession d'Infirmier et Mécanicien, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 88a 50ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié-Tekpo et borné au Nord par la propriété de GBADAN Ata, au Sud par la propriété de GBESSA Kossi Tovon, à l'Est par la propriété de la Collectivité GAMON Yao et à l'Ouest par la propriété de ZODOPE Atagné.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26683 déposée le 17-05-06, Mr HEGNON Komlan Nestor, profession de Déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 34ca, situé à Lomé KPOGAN AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU LOGOSSOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr PANCRACE Kwami Sessi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26684 déposée le 18-05-06, Mr BOCCO Amavi Ametepé, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 76ca 90, situé à Lomé Totsivi-Gbonve, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi-Gbonvé et borné au Nord par le lot 305, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot 308 et à l'Ouest par une rue dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26685 déposée le 18-05-06, Mr TAMBADOU Ibrahima, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Malienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 50ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud par le lot n° 3B, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26686 déposée le 18-05-06, Mme KATALE Akoua, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 04ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 67, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les lots n° 70 et 71 et à l'Ouest par le lot n° 66.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26688 déposée le 18-05-06, Mr ALPHA Todjé, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 39ca, situé à Agoenyive, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Etat Major et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud par les lots n° 52, 54, 56, à l'Est par le lot n° 55B et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26689 déposée le 19-05-06, Mr AMADOS-DJOKO Kouami, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 21a 74ca, situé à Aképé Dzogbépeme, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité Kogbé, au Sud par la Collectivité Azianyo Semesso, à l'Est par la propriété Lovi Koffi Dzigbodi et à l'Ouest par la propriété Atsou Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26690 déposée le 19-05-06, Mr GOUNGAMPO Gountane, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 69ca, situé à Lomé Agônyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord et à l'Ouest par les lots 404A et 406A, au Sud par le lot 409B et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26691 déposée le 19-05-06, Mme PITANG Eyana, profession d'Agent des Impôts, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 73ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot 85, au Sud par le lot 87b, à l'Est par les lots 87C et 88 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26692 déposée le 19-05-06, Mme ALITI Hodalo, profession de Professeur, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Agoenyive, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Telessou et borné par les propriétés : au Nord, au Sud et à l'Est par TREVE Akakpo et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26693 déposée le 21-04-06, Mr BERRÉBI Claude Charles Eli, profession de Gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 27a 04ca, situé à Lomé II, cité OUA, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 126 et 128, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot 107 et à l'Ouest par le lot 125.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société Civile Immobilière (S.C.I) les palmiers et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26694 déposée le 23-05-06, Mr AMEKOU DJI K. Akoli, profession d'Agent de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Aflao Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 10ca, situé à Aného préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dagué et borné au Nord par les propriétés GBADAGO Kokou et MAGNON Amouzou, au Sud par la Nationale n° 2 Lomé-Aného, à l'Est par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par une autre rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26695 déposée le 23-05-06, Me GNEWONON Kokou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 28ca, situé à Kpalimé préfecture de Kloto, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par la propriété KPOGLI Komi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AFEGBA Komi Dzogbessé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26696 déposée le 23-05-06, Me GNEWOVON Kokou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 78ca, situé à Kpalimé préfecture de Kloto, connu sous le nom de Zomayi et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 14, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AFEGBA Komi Dzogbessé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26697 déposée le 23-05-06, Mr NIKBA Ptamawé, profession de Douanier, demeurant à Lomé (Anomé) et domicilié à Solla. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 18ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyive et borné au Nord par la propriété KOUMESSI Koffi, au Sud par une voie Express de 50m, à l'Est par une rue de 28m, et à l'Ouest par KOUMESSI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26698 déposée le 17-05-06, Mr ALI Abdoulkarim, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 39ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord par le lot 508B, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par le lot 508C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26699 déposée le 24-05-06, Mr MATTHIA Botsoé Paul, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aneho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afidenyigba et borné au Nord, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par Koudjossan Akakpo Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26700 déposée le 26-05-06, Mr ADJOGLOE Kossi, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 76ca, situé à Lomé Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Gomado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26701 déposée le 26-05-06, Mr ADJOGLOE Kossi, profession d'Agent de Douanes demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Podjagbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26702 déposée le 26-05-2006, Mme BOUKARI Biriratu Epse TITIKPINA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 00ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 14, au Sud par le lot 16, à l'Est par le lot 24 et à l'Ouest par le Boulevard du Sio.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26704 déposée le 31-05-2006, Mr ACOLATSE Koessi Pascal, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 39ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Akato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26705 déposée le 1<sup>er</sup>-06-2006, Mr ABALO Mawazinabè Jacques Grégoire, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 32ca, situé à Aflao Avédji AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par les lots 1c et 2, à l'Est par le lot 3 et à l'Ouest par le lot 1A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26706 déposée le 07-06-2006, Mr AJAVON Messan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 97ca, situé à Bè Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par le lot n° 15B, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26707 déposée le 02-06-2006, Mr HUNLEDE Mawuwoè Ekoué et Mme MAGLO Adjo, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 12ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djablé et borné au Nord par la route Djablé Lébé - Adidomé, au Sud et à l'Est par la propriété GBESSIVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26708 déposée le 06-06-2006, Mrs KARKA Kourahom et JOULIN Corinne V., profession d'Officier et Médecin, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise et française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 98ca, situé à Lomé Tokoin Lycée, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par le lot n° 9, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 7.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26709 déposée le 07-06-2006, Mr AHATROGA Yao, profession de Chef de village, demeurant et domicilié à EDZI Kpogedzi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 81a 45ca, situé à Kévé Amité, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Amité et borné au Nord par la Collectivité AHOBLE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété AKATOR Kodjogan et la Collectivité DRAFOR et à l'Ouest par la collectivité AHOBLE et la propriété AZIAKONOU Yovodoko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DJOKO AMADOS K. Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26710 déposée le 07-06-2006, Mr AHATROGA Yao, profession de Chef de village, demeurant et domicilié à Edzi Kpogedzi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 77a 12ca, situé à Kévé Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé de 30 m, au Sud par la propriété MAYA Kodjovi, AZIADJO Ekpé, à l'Est par la propriété ALEKE et à l'Ouest par la propriété TREBA Komlan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AMADOS DJOKO Komlavi Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26711 déposée le 07-06-2006, Mr AHATROGA Yao, profession de Chef de village, demeurant et domicilié à Edzi Kpogedzi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 07a 54ca, situé à Kévé Badja Kpuipe, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipe et borné au Nord par la collectivité ADJOGOÛ, au Sud par les propriétés TREBA Komlavi et AGBALENYO Djébi, à l'Est par la route Lomé-Kpalimé de 30m et à l'Ouest par la propriété AGBOBADA Ayaovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJOKO AMADOS K. Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26712 déposée le 07-06-06, Mr AHATROGA Yao, profession de Chef du Village demeurant et domicilié à Edzi Kpogedzi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 58ca, situé à Kévé Agoudja-Avoudapé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agoudja-Avoudapé et borné au Nord par la propriété ZOTRA Kodzo, au Sud par la route Lomé Kpalimé de 30m, à l'Est par la collectivité DOMON et à l'Ouest par la propriété COTOR Dankor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DJOKO AMADOS K. Mawulolo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26713 déposée le 08-06-06, Me Tchitchao TCHALIM, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 51ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 327, à l'Est par le lot n° 328 et à l'Ouest par le lot n° 324.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr HEMOU Pitchaki Frédéric et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26715 déposée le 08-06-06, Mr KAMASSE Sidibé Newendé, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 66ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borné au Nord par la route Mission-Tové-Agoenyivé de 70m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 176 et à l'Ouest par le lot n° 174.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26716 déposée le 08-06-06, Me AQUEREBURU-d'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 57ca, situé à Lomé Afiao Gakli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par le lot n° 826 ; au Sud par une rue non dénommée de 16m ; à l'Est par le lot n° 817 et à l'Ouest par le lot n° 815.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SEGBAYA Mawuli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26717 déposée le 09-06-06, Mr KOLANI Kinam Lardja, profession d'Enseignant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Agoenyivé Zone Centrale, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord E2 et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m ; au Sud par le lot n° 727 ; à l'Est par le lot n° 728 et à l'Ouest par le lot n° 724.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26718 déposée le 09-06-06, Mr DJADOU Dodji Togo ntho, profession d'Opérateur Topographe demeurant et domicilié à Lomé Bè-Château. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 68ca, situé à Togoville, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togoville et borné au Nord par une rue existante de 12m; au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJOVI Enyohali Apetogbo et à l'Ouest par l'Ecole Primaire Catholique de Togoville.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26720 déposée le 12-06-06, Mr EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80a 19ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord par la propriété TETEKPO Wotodjo et la Collectivité ABONI ; au Sud par la propriété APLA Kouame; à l'Est par la Collectivité KOLA et à l'Ouest par la propriété ADJODA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26721 déposée le 12-06-2006, Mr EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 30a 31ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GAVON, au Sud par la collectivité AWOUDE et à l'Ouest par la collectivité AWOUDE et la route Mission Tové-Agoenyivé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26722 déposée le 12-06-2006, Mr AKUE Ata Kpakpovi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié aux Etats-Unis (USA). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 28ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi et borné au Nord par les lots n° 1023 et 1026,

au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par le lot n° 1025 B et à l'Ouest par le lot n° 1024 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26723 déposée le 12-06-2006, Mr LABITOKO Kadjila, profession de Fonctionnaire à l'UEMOA, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 23ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots 88 et 89 et à l'Ouest par les lots 84 et 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26724 déposée le 13-06-2006, Mr KODJO Anoumou, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de KONHE et borné au Nord par la propriété Drakey, au Sud par la propriété Ekpon, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété AYIVOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26725 déposée le 13-06-2006, Mr ALPHA Todjê, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 12ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 20 et 22, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 23 bis et à l'Ouest par le lot 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26727 déposée le 14-06-2006, Mr JAMES I. Komla, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier

de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 92a 92ca, situé à Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de ADADATO et borné au Nord par la propriété DOSSEH Azonwoubou et la Collectivité HEDEDJI, au Sud par la Collectivité ADJELI, à l'Est par la Collectivité ADJELI, et à l'Ouest par la Collectivité DOLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26728 déposée le 15-06-2006, Mr TCHALLA Manzamesso, profession de Gestionnaire Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 22ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de DEVIKINME et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est-Ouest par la propriété DAHOAME Djatougbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26729 déposée le 15-06-2006, Mr SESSOU Djokoto Dovi Kouami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 34ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par le boulevard du Bas Mono de 30 m, au Sud par les lots n° 319 et 320, à l'Est par le lot n° 309 et à l'Ouest par le boulevard de Ganave de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26730 déposée le 15-06-2006, Mr SESSOU Djokoto Dovi Kouami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 56ca, situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 1131, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1120.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26731 déposée le 15-06-2006, Mme TAY Mablé Adzowa Mawuli, profession de Secrétaire de Direction, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Gakli. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 59ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la collectivité AKY Anani, à l'Est par la propriété KPOTI Koegnehian et la collectivité AZIANKONOU et à l'Ouest par la propriété KPOTI Koegnehian.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26732 déposée le 15-06-2006, Mr MABOUDOU Koffi Akoko, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité ATSUHA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MABOUDOU YEBINE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26733 déposée le 15-06-2006, Mr MABOUDOU Koffi Akoko, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est par la propriété M. SAMA Issa Essofa et à l'Ouest par la propriété de SAMA Issa Essofa.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MABOUDOU Boné et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26734 déposée le 15-06-2006, Mr LAWSON-HELLU Boevi Agboto Ami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 77ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété DJIVON Djiwonou et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26735 déposée le 15-06-2006, Mr ABORY Asséfounin Modeste, profession d'Agent d'Affaires à Lomé, demeurant et domicilié à Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 37ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par le lot n° 620, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 622 et à l'Ouest par le lot n° 618.

Il déclare que ledit immeuble appartient à SOMANE Mawuna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26736 déposée le 19-06-2006, Mme SILIADIN Edo, profession d'Inspectrice des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 76ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbata et borné au Nord par une rue existante de 19 m, au Sud par la propriété de la collectivité ALLAGLO Nousoulkpo, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO A. Mawuli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26737 déposée le 19-06-2006, Mr ADZRAKU Yigbé Yao, profession de Chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 21ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Akodésséwa-Kpota et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 21, à l'Est par le lot n° 19 et à l'Ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26738, déposée le 19-06-2006, Mme ADOKPE Afiwa, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adidoadè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 89ca, situé à Lomé Agoènyivé Zone Centrale Nord E2<sup>2</sup>, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 20, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 23 et à l'Ouest par les lots n° 18 et 19.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26741 déposée le 20-06-2006, Mr SAMA Matowa Badagbara, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 11ca, situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Douga-èni et borné au Nord par la propriété BATAKA, au Sud par une piste existante de 16 m, à l'Est par la propriété SAMA et à l'Ouest par la propriété IGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26742 déposée le 20-06-2006, Mme AGBODAN Dédé, profession de Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Bassadji. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 11ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les propriétés KOUMEDINA Koffi, GNALETE Dovo et AKI Anani, à l'Est par R.A.S et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26743 déposée le 23-06-2006, Mr ZAKARI Sani Sabi, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au Nord par une rue existante de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOUBLOU Dovi Fanale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26744 déposée le 23-06-2006, Mme HEYOU GNAGNA WADOU Anawa épouse BOUHEWA, profession d'Enseignant à la retraite, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoènyivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 32ca, situé à Agoènyivé (ADJOUGBA), préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1181, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1182.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26745 déposée le 23-06-2006, Mr TAGBA Labri, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 06ca 77, situé à Agoènyivé (LOGOPE), préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 764, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 766 et à l'Ouest par le lot n° 762.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26746 déposée le 26-06-2006, Mme ADDRA Florence, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 69ca, situé à Aného Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DJIWANOU, au Sud par la propriété AMEWUAME, à l'Est par la propriété AMEWUAME et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26747 déposée le 26-06-2006, Mme ADDRA Florence, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 41ca, situé à Agoènyivé (ATIEME), préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété EDODZI, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de la Collectivité AMOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26748 déposée le 27-06-2006, Mr TENGUE Afanvi, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Agoènyivé TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par la propriété AWOLOKOU, à l'Est par la propriété AWOLOKOU et à l'Ouest par la propriété AWOLOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26749 déposée le 03-07-2006, Mr ANDJAO MATENGTETOU, profession d'Assistant Médical à la retraite, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 37ca, situé à Kara (Tomdè), préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété EDJEU, à l'Est par la ligne de haute tension et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26750 déposée le 29-06-2006, Mr NIMON MAKATUMBAH Kpenga, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 77ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par les lots 332 et 333, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par le lot n° 336.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26753 déposée le 04-07-2006, Mme ALLAGLO Mélyza épouse KIKISSAGBE, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 29ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par les lots n° 10 et 11, au Sud par les lots n° 14 et 15, à l'Est par le lot n° 133 et à l'Ouest par une route de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26754 déposée le 05-07-2006, Mr HUNLEDE Ayi, profession de Wagonnier Généraliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 86a 30ca, situé à Badja Dodji, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kédo et borné au Nord par la propriété Gaba Alotsi, au Sud par la Collectivité BADA, à l'Est par la collectivité ATIVI ADODOHO et à l'Ouest par la propriété KPOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26756 déposée le 29-06-2006, Mr PEGUEDOU P. Pedjétabadi, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 73ca, situé à Bohou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Bohou et borné au Nord par un passage de 12 m, au Sud par la Collectivité Pélei, à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par la collectivité ADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26757 déposée le 30-06-2006, Mr SESSI Koami, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Nimagna. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 51a 05ca, situé à AVEPOZO, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Komahé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26758 déposée le 30-06-2006, Mr AYEDJI Kossi Florent, profession de Fonctionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 95ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de TSIVE et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par le lot 19 et à l'Ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26759 déposée le 30-06-2006, Mr ABIGUIME P. Pobossi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 39ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 141 et 140.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26760 déposée le 30-06-2006, Mr SANWOGO Lardja et Dame SANWOGO E. Louise, profession d'Expert OMS à la retraite et Administrateur civil, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 28a 91ca, situé à ASSAHOUN, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Akpavé et borné au Nord par les propriétés Awlegoudou et Awlime Jean, au Sud par la propriété Awlime, à l'Est par la propriété Awlime Jean et à l'Ouest par la propriété AZIAGBEGNON.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26761 déposée le 30-06-2006, Mr AYEDJI Kossi, profession de Fonctionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 11ca 21, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de FOSSI et borné au Nord par le lot n° 68, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 71 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26762 déposée le 04-07-2006, Mr KADANGA Y.B.E. Wiyau, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39a 23ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par la route Agoényivé – Mission Tové, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AZIAGOME Logbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26763 déposée le 04-07-2006, Mr KADANGA Y.B.E. Wiyau, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 23ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par la route Agoényivé – Mission Tové, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIAGOME Logbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26764 déposée le 04-07-2006, Mr ABIDI Kalenou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 40ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Avédji et borné au Nord par la propriété Flagbo Attisso, au Sud par la propriété ABIDI Kalenou, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la collectivité DJIMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26765 déposée le 05-07-2006, Mme ABINA Mélébédom épouse TCHALLA, profession de Pharmacienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Logopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 723, 727, 721 et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26766 déposée le 06-07-2006, Me JOHN-KOKOU Kodjo, Mandataire de Kokou EDEM M. Julien, profession d'Avocat à la cour, demeurant à Lomé et domicilié à Nyékonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 36ca, situé à GBODJOME; préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjome et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité MENSAH AKOSSOUVI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Kokou EDEM M. Julien et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26767 déposée le 06-07-2006, Mr ANYAVE Koutchi Kokou, profession d'Employé au Corps de la Paix, demeurant et domicilié Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Afloa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 5; au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par le demi lot n° 8A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26768 déposée le 06-07-2006, Mr AWOUNYO Kokouvi Mawuli, profession de Maçon, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 81ca, situé à Lomé Atiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anfamé et borné au Nord par une rue de 16m, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété TENOU Sédo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26769 déposée le 06-07-2006, Me POWI Léoudè - EGLOU Kossi, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à Lomé Agoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 813, au Sud par le lot n° 817, à l'Est par le lot n° 816 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 24m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NIMON Toki Adewa, épouse TCHARIE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26770 déposée le 12-07-2006, Mr TCHALARE OUNO Zimare et Mme TCHALARE Rahinétou née KERE, profession de Pharmacien et Sage femme, demeurant et domiciliés à Lomé Klikamé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè Klikamé et borné au Nord par une rue de 60m, au Sud par le lot n° 2B, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 30m

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26771 déposée le 14-07-2006, Mr LAWSON DEKPLOKOU Messan Dodji Sébastien, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 07ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Aného Kossi Agbavi et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une emprise de voie ferrée de 25m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMETEPE Kokou Boniface.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26773 déposée le 13-07-2006, Mr DJOGBESSI Anani, profession d'Ingénieur des ponts et chaussées, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Wonyomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 13a 73ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé Adétikopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m et à l'Est par la collectivité KANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26774 déposée le 12-07-2006, Mr BASSAYI Kazimna, profession d'Agent de Coopération d'Epargne et de Crédit des Artisans, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété de la collectivité ATIGLI, à l'Est par la propriété de la collectivité ATIGLI et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ATIGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26775 déposée le 13-07-2006, Me AHAMADOU Taïrou, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Adidoadè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 57ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au Nord par les lots 83 et 84, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route nationale n° 1 et à l'Ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KANGAYE Issoyom Ibrahim et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26776 déposée le 13-07-2006, Mr ALEKI Maress, profession de Conseiller Juridique, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchida et borné au Nord par un passage existant de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAKA Karing.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26777 déposée le 13-07-2006, Mr HILLAH Ayi, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 17a 60ca, situé à Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbétisiko et borné au Nord par la propriété HOMAWO, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par la propriété Koudéka Attisso et la propriété Ajavon et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26779 déposée le 12-07-2006, Mme ANANI-MEKLE Dogbo Ayabavi Kingbédé, profession de Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégou et borné au Nord par le lot n° 1440, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1429 et à l'Ouest par le lot n° 1427.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26780 déposée le 14-07-2006, Mme KUMAPLEY Adzovi, profession d'Enseignante à la retraite, demeurant à Lomé Aflao Amadahomé et domiciliée à Aflao. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 1760, au Sud par une route non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 1769B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26781 déposée le 14-07-2006, Mr et Mme KENNET KUMAPLEY et Simone KUMAPLEY, profession de Fonctionnaire et dentiste, demeurant et domiciliés à Lomé Kodjoviakopé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 26a 59ca, situé à Dévikamé, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Amoukondji et borné au Nord par AMOU Kodjovi Assin, au Sud par AMOU Kodjovi Assin et AMOU Agbeko, à l'Est par AMOU Wodo et à l'Ouest par la collectivité KOU DJOU

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26782 déposée le 14-07-06, Mme GAGLI Akouavi épouse KUMAPLEY, profession de Chirurgien Dentiste, demeurant à Lomé et domiciliée à Kodjoviakopé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 22ca, situé à DEVIKAME, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Amoukondji et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété Simone Kumapley, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26783 déposée le 11-07-06, Mr TEKPOR Kodjo Agbenohévi, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 02ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOUMEDON Afangbédjé Yao, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 12 et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26784 déposée le 14-07-06, Me Kodjo J. JOHN-KOKOU, profession d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord, Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Mensah Akossouvi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMEVOR H. Enyonam Yolande et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26785 déposée le 14-07-06, Mr EKLOU Afolé Ayawo, profession d'Administrateur Civil, demeurant à Lomé et domicilié à Akodessewa. Majeur non

interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier couvert d'une flore de petits arbustes et de quelque rares palmiers sauvages d'une contenance totale de 2ha 00a 4ca, situé à Tsikplonou Kondji, Préfecture de Zio et borné au Nord-Ouest par la Collectivité LASSEY, au Sud par la Collectivité MLAGAN Nyuimodji, la Collectivité DOUDE, AGBETOH et à l'Est par la collectivité DOUDEAGBETOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26786 déposée le 14-07-06, Me DJOKA Kokou Kloutsè, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 14ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot 387, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m et à l'Ouest par le lot n° 390.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26787 déposée le 12-07-06, Mr BANGANA Tafa Biguih, profession de Comptable Gestionnaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 795 et à l'Ouest par le lot n° 791.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26788 déposée le 11-07-06, Mr DOKOU Messan, profession de Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Nyekonakpoè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida

Sud Est et borné au Nord par les lots n° 549 et 551, au Sud et à l'Ouest par les rues non dénommées de 20 et 14m et à l'Est par le lot n° 554.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26790 déposée le 17-07-06, Mr SOGBOSSI Rogatien, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 22ca, situé à Agoenyivé, (Lomé), préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n°97 bis, à l'Est par le lot n° 100 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26791 déposée le 17-07-06, Mr SOGBOSSI Rogatien, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain clôturé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 2ca, situé à Agoe-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendamerie et borné au Nord par le lot n° 96B, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 96 A et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26792 déposée le 17-07-06, Mr KODARA Ibrahim, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 70ca, situé à Cinkassé préfecture de Tône, et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la propriété de BOBISSI Dasmane, à l'Est par BOBISSI DASMANE et à l'Ouest par Issifou Ali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26796 déposée le 17-07-06, Mme BRENNER Assaba Ernestine née BYLL, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55ares 94ca, situé à Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Apédokoé et borné au Nord par la propriété AGBOGAN Sokpin, au Sud par la propriété ZOGBENOU Anani, à l'Est par la propriété AZANGLO Kossivi et à l'Ouest par la propriété DZIGBANOU Avoudja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26798 déposée le 18-07-06, Mr TIDATO Makouliba Félix, profession de Comptable, demeurant à Logopé-Lomé et domicilié à Logopé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8a 44ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la collectivité Akpan Gagno, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la Collectivité Akpan gagno et à l'Ouest par la collectivité Akpan gagno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26799 déposée le 18-07-06, Mlle YAKAWOU Amélé Pauline, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ares 17ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SAGBADO et borné au Nord par le lot n° 87 et 88, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n°86 B et à l'Ouest par le lot n° 84.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26800 déposée le 19-07-06, Mr FIAWOO Koffi Messan, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 42a 08ca, situé à Lomé Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la Propriété Gatiglo K. Djinyéfa et à l'Ouest par la propriété Gatiglo K. Djinyéfa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26801 déposée le 19-07-06, Mr FIAWOO Koffi Messan, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 97ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanyrako et borné au Nord par la propriété Gatiglo K. D., au Sud par la voie rapide de 40m, à l'Est par la Collectivité Hissou et à l'Ouest par la propriété GATIGLO K. D..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26802 déposée le 19-07-06, Mr FIAWOO Koffi Messan, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 16ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par une emprise de ligne de haute tension, à l'Est par le lot n° 119 et à l'Ouest par le lot n° 117.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26803 déposée le 19-07-06, Mr GBAGUIDI Claude Gbedonougbo, profession d'Ingénieur électricien, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un Polygone irrégulier d'une contenance totale de 1hectare 50a 22ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agomédjogbé et borné au Nord par la propriété de MAGNO Efia John, au Sud par la propriété de Magno Efia John, à l'Est par une piste rurale de 20m et à l'Ouest par la propriété de Magno Efia John.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26805 déposée le 20-07-06, Mr BANYBAH Komlan Mawuli, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6ha 02a 43ca, situé à Oudjé Imoussa, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Oudjé Imoussa et borné au Nord par la collectivité MESSEKO et la propriété de BANYBAH Komlan Mawuli, au Sud par la propriété AMEZOUGNE, à l'Est par la propriété Ounabè et à l'Ouest par la propriété AGBEHOM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26806 déposée le 24-07-06, Mme TENGUE Abra Nicole, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble surubain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé Aflao Yokoè, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè Agbégan et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété Gbadago Kokouvi et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26811 déposée le 02-08-06, Mr MOUZOU Pgamem, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 97ca, situé à Lomé Agoenyivé Télessou, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété Dovi et à l'Ouest par une voie express de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Ingrid A. AWADE